Image not found or type unknown

Changement d'employeur

Par **Oli_92i**, le **21/08/2021** à **03:01**

Bonjour,

Jai une carte de séjour "salarié". Je suis en CDI depuis le 01.04.2019. J'ai demissioné de mon poste après 2 ans et 5 mois d'ancienneté. J'ai trouvé un autre CDI. Dois-je demander une autorisation de travail ?

Dans l'attente de vous lire.

Merci.

Par **P.M.**, le **21/08/2021** à **08:54**

Bonjour,

A mon avis s'il n'y a pas de restriction à la carte de séjour "salarié", elle est valable quelque soit l'employeur mais le service prfectoral devrait vous renseigner ou une structure d'aide aux étrangers...

Par **donsilva**, le **04/11/2021** à **03:40**

Je vous remercie pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés